



D.2024.04.03.3.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 3 Avril 2024

3 – DÉSIGNATIONS

3.2 – Désignation d'un membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.)

L'an deux mille vingt quatre, le trois avril, dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (à M. Bolzan)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (à M. Briand)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à M. Lattes)	
OCHOA Nina		X (à M. Jop)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent		X (à M. Lubac)	
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (à M. Suaud)	

Par délibération n° D.2023.10.11.7.1, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé l'admission de la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain et de la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue en lieu et place du SITPRT dissous au 31 décembre 2023.

Suite à cette délibération, Monsieur Denis Bacou, membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Tisséo Collectivités, n'est plus membre de la C.C.S.P.L.

Son siège étant devenu vacant, il est proposé de procéder au remplacement de Monsieur Denis Bacou, par désignation, sur proposition du Président.

* * *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : DESIGNÉ : Monsieur Patrice SEMPERBONI en qualité de membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES